



Remplissage du cadre de dépôt des PCAET

Onglet I – Ma démarche



TERRITOIRES & CLIMAT
Mobilisons nos énergies



Sommaire

Ma démarche	3
1. Création d'une démarche – Caractéristiques.....	3
2. Type de démarche.....	6
3. Autre.....	6
4. Equipe projet	7
5. Contacts.....	8
6. Statut	8
7. Historique	9
Remarques générales.....	10

Ma démarche

1. Création d'une démarche – Caractéristiques

L'ajout d'une démarche peut être effectué depuis le tableau de bord ou depuis la liste des démarches.

The screenshot shows a dashboard with a top navigation bar containing a button 'Créer une démarche' circled in red. Below this is a table titled 'MES DÉMARCHES' with a button 'Ajouter une démarche' circled in red. The table contains two rows of data:

Nom démarche	Date de création	Type démarche	Statut
Test démarche libre 1	03/05/2018	Cit'ergie	Brouillon
Test démarche libre 2	24/04/2018	Cit'ergie	Publiée

Le formulaire ci-dessous permet de d'initialiser une démarche PCAET ou une démarche libre.

CRÉER UNE DÉMARCHE

Pour faciliter la création de votre démarche. Veuillez vous munir des informations suivantes

1. Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les émissions de GES et les consommations énergétiques
2. Données sur la séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt
3. Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les énergies renouvelables (ENR)
4. Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les polluants atmosphériques

COMMENCER LA DÉMARCHE

* champs obligatoire

Type de démarche *

Date de création 06/06/2018

Nom de la démarche *

Description rapide

Collectivité porteuse de la démarche *

Population couverte par la démarche * habitants

Logo de la démarche Aucun fichier choisi

Date lancement *

Les informations demandées lors de la création de la démarche apparaîtront par la suite dans le bloc « Caractéristiques », en haut de l'onglet « Ma démarche ».

▼ **Caractéristiques**

Type de démarche *

Date de création 17/12/2019

Nom de la démarche *

Description rapide

Collectivité porteuse de la démarche *

Population couverte par la démarche * habitants

Logo de la démarche Aucun fichier sélectionné.

Supprimer le logo

Date lancement *

Type de démarche : Vous pouvez sélectionner plusieurs démarches libres associées à votre démarche PCAET (Cit'ergie, TEPOS, Ancien PCET, CTE). Pour cela, vous devez cliquer sur les différentes démarches associées (affichage en bleu). Vous pouvez sélectionner plusieurs types de démarche :

- Si vous sélectionnez le type PCAET, votre démarche sera considérée de type « PCAET ».
- Si vous ne choisissez pas le type PCAET, votre démarche sera une démarche « Libre ».

Type de démarche *

Lorsque la démarche sera initialisée, il vous sera impossible de décocher le type PCAET. Une démarche ne peut pas basculer de « PCAET » à « Libre » suite à sa création.

Date de création : Cette information est automatiquement remplie lorsque vous créez votre démarche sur la plateforme Territoires&Climat.

Nom de la démarche : Vous devez indiquer le nom de votre démarche par exemple « Plan Climat Air Energie de Rouen Métropole ».

Description rapide : Vous pouvez décrire en quelques mots votre démarche : date de lancement, date d'approbation ou toutes autres informations que vous jugez importantes.

Collectivité porteuse de la démarche : Il est possible d'associer plusieurs collectivités à une démarche libre (Cit'ergie, TEPOS, etc). Dans la fiche démarche, vous ne pouvez pas retirer votre collectivité des collectivités co-porteuses, mais vous pouvez en ajouter.

Cette possibilité n'est pas ouverte pour une démarche PCAET. Dans le cas d'un PCAET pour lequel il y a eu une délégation pour plusieurs collectivités obligées à la réalisation d'un PCAET, la démarche sera portée par le Syndicat mixte de SCOT.

Ajout d'une collectivité co-porteuse à la démarche

Cliquez sur le bouton « Ajouter une collectivité »

Ajouter une collectivité +

Un pop-up s'affiche afin de vous permettre la sélection d'une collectivité dans le référentiel existant. Le référentiel des collectivités est relativement volumineux. Pour la sélection, il est recommandé de préciser la région et le type de collectivité. La zone de saisie « collectivité » vous permet de préciser le critère de recherche sur le nom de la collectivité. La recherche se lance à partir d'un seul caractère.

AJOUTER UNE COLLECTIVITÉ

Région * Pays de la Loire

Type de collectivité * -- Choisissez un type de collectivité --

Collectivité * brièl

- 200035038 - syndicat mixte du parc d'activités économiques Brières Gesnois - Huïne Sarthoise
- 215300039 - Ambrières-les-Vallées
- 215301284 - Laubrières
- 217203009 - Saint-Mars-la-Brière
- 218501674 - L'Orbrie
- 254400955 - Syndicat mixte du parc naturel de la Brière**

Cliquez sur une ligne pour ajouter la collectivité.

Population couverte par la démarche : Les données du champ « Population couverte par la démarche » sont issues directement des paramètres de la collectivité. Il s'agit de la somme de la population de(s) collectivité(s) porteuse(s) de la démarche. Pour une mise à jour des données, il est nécessaire de modifier la fiche identité de votre collectivité (menu « Collectivités »).

Logo de la démarche (facultatif) : Vous pouvez ajouter le logo de la démarche, ou le cas échéant, le logo de la collectivité porteuse de la démarche.

Date de lancement : Vous devez indiquer la date de lancement de votre PCAET.

Extrait de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

« Article 4 : (...)

II. - La collectivité territoriale et les établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 229-26 renseignent de manière obligatoire les données suivantes sur la plate-forme informatique : (...)

II.1 Les données génériques sur la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale :

- le nom de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- son statut ;
- son code INSEE ;



- son nombre d'habitants ;
- la région à laquelle il ou elle appartient (région où se situe son siège lorsque la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale se situe sur plusieurs régions) ;
- les coordonnées du responsable du suivi du plan climat-air-énergie territorial : son nom, sa fonction et son courriel (...) »

2. Type de démarche

Type de démarche ?

Plan climat obligé ou volontaire *
 Obligé
 Volontaire

Autre démarche hors énergie-climat sur le territoire

Pour les démarches PCAET, ce bloc permet de préciser si le PCAET est « obligé » ou « volontaire ». Les collectivités « obligées » à la réalisation d'un PCAET sont citées au I de l'article L229-26 du code de l'environnement.

Pour toutes démarches, il est possible de préciser si la démarche est en lien avec un autre type de démarche hors énergie climat sur le territoire.

Article L229-26 du code de l'environnement

La métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2015 et regroupant plus de 50 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2016.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ou dans un délai de deux ans à compter de leur création ou de la date à laquelle ils dépassent le seuil de 20 000 habitants.

3. Autre

Autre ?

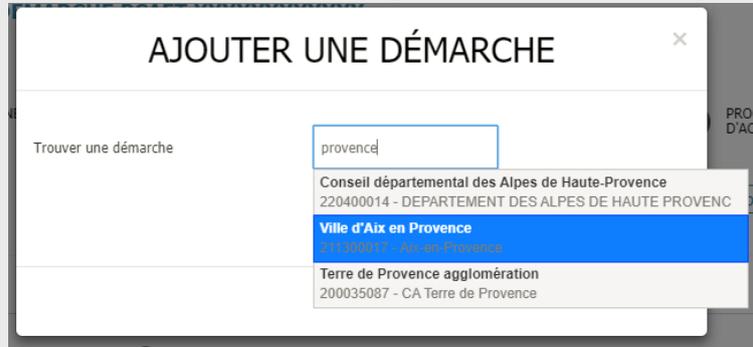
Autre démarche énergie-climat sur le territoire

Autre démarche énergie-climat sur le territoire : Ce bloc permet de rattacher à votre démarche une ou plusieurs autres démarches parmi celles listées sur le site Territoires&Climat.

Autre démarche énergie-climat sur le territoire

Ajout d'une démarche

Cliquez sur le bouton « Ajouter une autre démarche »
Un pop-up s'affiche avec une zone de critère de recherche.
Indiquer partiellement le nom de la démarche que vous recherchez. La liste de résultat s'affine au fur et à mesure que vous renseignez le critère.



Cliquez sur une ligne pour ajouter la démarche.

Ajouter un document : Plusieurs documents peuvent être joints à la démarche en cliquant sur « ajouter un document ». Ces fichiers seront téléchargeables depuis l'espace public en consultation de la démarche, une fois celle-ci publiée. Pour chaque document, il faut préciser le type de document.



Cette partie est particulièrement importante pour les démarches libres. C'est en effet ici que la collectivité peut partager les documents qu'elle veut mettre à la disposition de tous.

Pour une démarche PCAET, cette partie peut permettre de valoriser des documents notamment lors de la phase de mise en œuvre de votre PCAET (suivi et évaluation à mi-parcours). **Attention, ce n'est pas ici mais dans l'onglet « Dépôt et avis » que les documents officiels et les PCAET définitivement adoptés sont déposés.**

4. Equipe projet



Prénom et nom du chef de projet : Il est nécessaire d'indiquer le nom du chef de projet de la démarche. Il s'agit de l'utilisateur (c'est-à-dire de la personne disposant d'un compte sur la



plateforme Territoires&Climat) de la collectivité qui recevra les alertes et mails associés à la démarche PCAET.

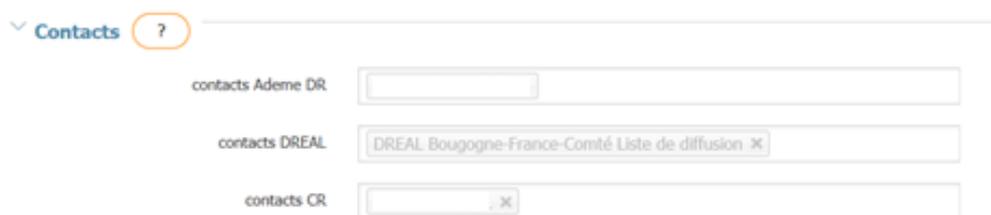
Participants / Coporteurs : Il est possible d'ajouter d'autres porteurs de la démarche, d'autres utilisateurs de la collectivité qui recevront également les alertes et mails associés à la démarche PCAET.

Elu référent (utilisateur) : Si votre élu référent dispose d'un compte sur la plateforme Territoires&Climat, vous pouvez le mentionner dans ce champ.

Elu référent (non utilisateur) : Si votre élu référent ne possède pas de compte, vous pouvez indiquer son nom et prénom dans ce champ.

Nota : Ces données sont visibles sur l'[Observatoire Territoires&Climat](#) (espace public) dès lors que votre démarche est publiée (cf. [6. Statut](#))

5. Contacts



Les contacts sont initialisés par défaut avec les référents de chaque organisation régionale (Ademe DR, CR, DREAL) de la région de la collectivité, à savoir :

- **Contact ADEME DR** : référent en Direction Régionale de l'ADEME ;
- **Contact DREAL** : référent DREAL ;
- **Contact CR** : référent Conseil Régional.

Ces données ne peuvent pas être modifiées par les collectivités.

6. Statut

Ce bloc permet de visualiser l'état d'avancement et le statut de votre démarche. Les commentaires sont sauvegardés et apparaîtront dans l'historique de la démarche.

Avancement : Le tableau ci-dessous résume les différents états d'avancement d'une démarche PCAET.

Etat d'avancement (espace public : <u>Observatoire</u>)	Statut pour la collectivité (espace privé)	Particularité de cet état	Statut de la démarche
En cours d'élaboration	En cours d'élaboration	Démarche en cours de saisie, non validée	Brouillon ou publié, au choix pour la collectivité
Dépôt pour avis	Dépôt pour avis	Un fichier « dépôt pour avis » a été enregistré.	Brouillon ou publié, au choix pour la collectivité
En cours d'élaboration	En cours de validation	PCAET définitif validé, délai de 48 heures avant archivage d'une copie « définitive » du PCAET et début de mise en œuvre	Modifiable et publié sur l'espace public Toute modification rebascule le PCAET dans un état « en cours d'élaboration » ou « dépôt pour avis »
Non visible	Définitif	« Photo » non modifiable du PCAET (archive) PCAET créé automatiquement	Non modifiable Non exploité sur la carte. Visible en back, à partir de la consultation du PCAET Mise en œuvre ou terminé.
Validé	Mise en œuvre	PCAET validé, modifiable partiellement	Publié Certaines données sont modifiables. Ne peut pas être supprimé.
Non visible en mode public	Terminé	Bascule automatique au bout de 7 ans après la validation	Non publié Non modifiable Visible en back

Statut de la démarche : Vous pouvez choisir de rendre visible votre démarche sur l'espace public (Observatoire Territoires&Climat) en cochant la case « Publiée ». Sans action de votre part, votre démarche restera en « Brouillon » et ne sera pas visible pour le public. **La validation d'un PCAET (état « Mise en œuvre ») entraîne automatiquement sa publication.**

7. Historique

Historique ?

Utilisateur	Date de modification	Modification	Commentaire
Prénom - Nom	06/05/2020	Modification	commentaire
Prénom - Nom	05/05/2020	Modification	

Ce bloc contient l'historique des modifications réalisées sur la démarche. Par jour et par utilisateur, le système ne mémorise que le dernier événement entré dans le tableau. Les commentaires affichés sont ceux précédemment renseignés dans le bloc « Statut ». Cela vous permet de garder un historique des modifications effectuées sur votre démarche, fonction très pratique notamment lors du remplissage de votre démarche.



Remarques générales

➤ Déposer votre démarche PCAET

Le dépôt de votre PCAET pour avis ou définitif n'est possible que si toutes les données des différents tableaux sont complètement renseignées. Le dépôt de vos fichiers (onglet « Dépôt et avis ») n'est possible que si les données des différents onglets sont intégralement renseignées.

Si certaines données ne sont pas connues, nous vous proposons de renseigner les champs concernés par "0" et d'utiliser la rubrique "Observations" pour expliquer que ces données ne sont pas disponibles. Pour la rubrique "Valorisation des potentiels énergétiques" (onglet 4 ENR), l'application ne reconnaît pas les "0" : renseigner cette rubrique (et uniquement celle-ci) avec "1" en cas de données non disponibles.

Onglet 7 (Dépôt et avis), chaque fichier doit être inférieur à 24 Mo et l'ensemble des fichiers ne doit pas dépasser 32 Mo. Scindez les fichiers volumineux en plusieurs parties ou compressez-les si nécessaire. Si la taille de chaque fichier est inférieure à 24 Mo et que l'ensemble des fichiers à déposer dépasse les 32 Mo, déposez les fichiers en plusieurs fois (faire un premier dépôt avec une partie des fichiers, revenir sur la démarche, ajouter d'autres fichiers et déposer de nouveau le PCAET).

➤ Démarches libres

Le remplissage des données des différents tableaux n'est pas obligatoire pour le dépôt d'une démarche libre (Cit'ergie, TEPOS, CTE).

➤ En savoir plus

Pour aller plus loin, nous vous conseillons de consulter le guide « [PCAET, Comprendre, construire et mettre en œuvre](#) » et/ou de parcourir les [ressources thématiques](#) mises à votre disposition sur le site [Territoires&Climat](#).

➤ Problème technique liée à l'utilisation de la plateforme

Pour tout problème technique lié à l'utilisation de la plateforme, nous vous encourageons à consulter le guide utilisateur disponible dans la rubrique « Besoin d'aide ? » de votre tableau de bord ou à visionner le [tutoriel](#) de prise en main de la plateforme.

➤ Nous contacter

La plateforme est votre outil de travail. Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques et à nous contacter pour toute question : territoires.climat@ademe.fr.